

**COMMUNE DE VICH**  
**RAPPORT DE LA COMMISSION DES BATIMENTS**  
**sur le préavis municipal 8 / 2016-2017**  
**concernant la demande d'un crédit d'étude**  
**préliminaire de CHF 39'420.- pour la réalisation**  
**d'un bâtiment multifonction**

**Monsieur le Président,**  
**Mesdames et Messieurs les Conseillers,**

La Commission des Bâtiments composée de Mesdames Marlis Fröhlich, Nathalie Streit, Carol Wuersch, ainsi que de Messieurs Stéphane Boucher et Claudio Greco s'est réunie à deux reprises pendant le mois de novembre 2016 pour étudier le préavis 08/2016-2017 relatif au préavis concernant l'autorisation d'entreprendre la réalisation d'un bâtiment multifonction et un crédit d'étude préliminaire correspondant. Elle a rencontré une délégation de la Municipalité que nous remercions pour ses informations.

Le bâtiment multifonction est un projet d'envergure, inscrit dans la « Feuille de route pour la législature » de la Municipalité. Sa réalisation a été plusieurs fois évoquée et le moment est venu d'étudier son opportunité et sa faisabilité au sein de ce conseil. La population de Vich ayant quasiment atteint le cap des 1'000 habitants, les infrastructures de la commune peuvent, dans certains cas, devoir être adaptées.

A ce stade, nous disposons d'une planification générale et d'un budget pour l'étude de projet. Conformément à la pratique usuelle, cette étape nous permettra d'affiner les besoins, les délais de réalisation et le détail des coûts d'ici à l'automne 2018, avant de prendre une décision formelle de réalisation ou pas.

La Municipalité, dans son préavis, a listé tous les éléments fonctionnels qui devraient idéalement se retrouver dans ce nouveau bâtiment. Ils comprennent les aspects légaux liés à l'exploitation d'une cantine scolaire et d'une unité d'accueil parascolaire, les aspects sécuritaires liés à la proximité de l'école, les aspects sociaux liés à la disponibilité d'une salle de fête et de volumes plus petits pour les sociétés. La localisation du projet, la complémentarité avec les services existants, la modularité des volumes et la polyvalence d'utilisation nous semble opportuns ; ils répondent aux besoins de la Commune de Vich.

Cependant, la pertinence d'une rénovation de l'actuelle grande salle a également été soulevée. Il s'avère que celle-ci est dans un état qui nécessiterait une rénovation lourde, chantier tout aussi conséquent que la construction d'un nouveau bâtiment, et qu'une fois terminée, cette rénovation n'offrirait pas les surfaces prévues dans la nouvelle construction, tout en conservant certains inconvénients liés à son emplacement.

Ceci étant, l'étude de faisabilité devra démontrer que les besoins exprimés dans le cahier des charges sont compatibles entre eux et non-contradictoires. Pour ce faire, la procédure d'appel d'offres fonctionnelles nous semble judicieuse. Elle respecte les exigences légales minimales et procure l'avantage d'être très ouverte au début, mais plus restrictive dans un deuxième temps. Elle permet de structurer le projet et de procéder par étapes bien maîtrisées. En outre, l'appui d'un Bureau d'Assistance au Maître d'Ouvrage (BAMO) palie au manque de ressources d'une commune comme la nôtre et garantit un suivi professionnel de la construction.

Après une décennie marquée par une gestion très rigoureuse, qui aura permis à la commune de Vich de se redonner une marge de manœuvre financière, la construction d'un bâtiment multifonction tel que celui-ci est susceptible d'apporter un souffle nouveau dans une commune qui a choisi de se développer de manière harmonieuse. Elle permettra de fédérer ses habitants autour d'un projet mesuré et équilibré.

En l'état et sur la base des informations dont elle dispose, la Commission des Bâtiments recommande au Conseil Général d'accepter le préavis municipal 08/2016-2017, relatif à la demande d'autorisation d'entreprendre la réalisation d'un bâtiment multifonction et d'un crédit d'étude préliminaire de CHF 39'420.- tel que présenté par la Municipalité.



Marlis Fröhlich



Nathalie Streit



Carol Wuersch



Stéphane Boucher



Claudio Greco

Vich, le 23 novembre 2016